

Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier ?

Étude Ifop pour



Vague 8 | Avril 2023

Contacts Ifop :

N° 119901

Fabienne GOMANT / Marie-Agathe DEFFAIN / Laureline MICHAUD

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

SOMMAIRE



1. Méthodologie

2. Résultats de l'étude

- La fréquence des déplacements
- Les comportements au volant
- Connaissance et politique du risque routier
- Actions de prévention du risque routier
- Attentes et évaluation des mesures gouvernementales en matière de déplacements professionnels.

3. Annexes



01

MÉTHODOLOGIE



Méthodologie (1/2)

ÉCHANTILLON



DIRIGEANTS

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **250 dirigeants** d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de un à 1000 salariés.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

*Ont été exclus du champs de l'enquête, les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...), les indépendants sans salariés et les dirigeants d'entreprises dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail

ACTIFS



L'enquête a été menée auprès de **516 personnes** effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois*, extraites d'un échantillon de 1400 personnes représentatif de la population active occupée française..

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession, secteur d'activité) après stratification par région.

*hors professionnels de la route (coursiers, livreurs, ambulanciers, chauffeurs de taxi, conducteurs routiers)

MODE DE RECUEIL



Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 3 au 14 avril 2023.



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 13 avril 2023.



Méthodologie (2/2)

HISTORIQUES DIRIGEANTS



Rappel mars 2022 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 251 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de un à 1000 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région. Ont été exclus du champs de l'enquête, les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus, les indépendants sans salariés et les dirigeants d'entreprises dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail. Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 31 mars au 11 avril 2022.

HISTORIQUES ACTIFS



Rappel mars 2022 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 501 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois*, extraites d'un échantillon de 1414 personnes représentatif de la population active occupée française (*hors professionnels de la route (coursiers, livreurs, ambulanciers, chauffeurs de taxi, conducteurs routiers) par questionnaire auto-administré en ligne du 1 au 13 avril 2022.

Rappel avril 2021 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 511 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois*, extraites d'un échantillon de 1439 personnes représentatif de la population active occupée française (*hors professionnels de la route (coursiers, livreurs, ambulanciers, chauffeurs de taxi, conducteurs routiers) par questionnaire auto-administré en ligne du 7 au 19 avril 2021.

Rappel mars 2015 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois*, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française (*hors professionnels de la route (coursiers, livreurs, ambulanciers, chauffeurs de taxi, conducteurs routiers) par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015.

NOTE DE LECTURE



Ces symboles indiquent respectivement les baisses et les hausses significatives au seuil de 95% observées entre la vague de 2023 et celle de 2022.



02

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

NB : Les questions sont ici présentées dans un ordre différent de celui du questionnaire

A

La fréquence des déplacements



Les déplacements professionnels concernent 43% des actifs occupés, une proportion stable depuis 2015

QUESTION : En dehors de vos trajets domicile-travail, vous arrive-t-il régulièrement de conduire un véhicule durant votre journée de travail ?

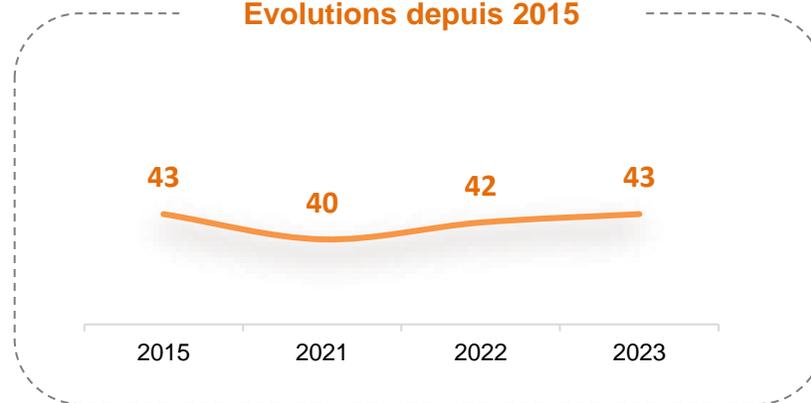
Base : question posée à l'ensemble des actifs occupés n'exerçant pas une profession liée aux transports, soit 1321 personnes.



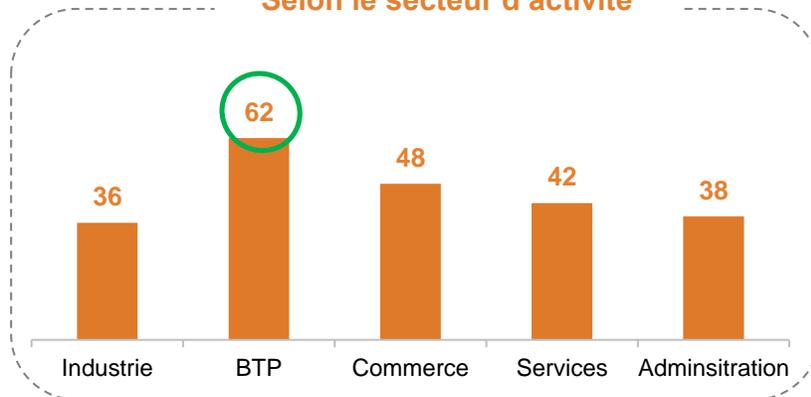
ACTIFS



Evolutions depuis 2015



Selon le secteur d'activité



8 actifs occupés sur 10 réalisant des déplacements professionnels le font au moins une fois par semaine. Ils sont cependant un peu moins nombreux à les réaliser de manière quotidienne par rapport à 2022

QUESTION : A quelle fréquence utilisez-vous ce véhicule pour effectuer des déplacements professionnels ?

Base : question posée aux actifs occupés réalisant des déplacements professionnels, soit 573 personnes



TOTAL Au moins une fois par semaine



Au moins une fois par jour



Deux à trois fois par semaine



Une fois par semaine



TOTAL Moins d'une fois par semaine



Deux à trois fois par mois



Une fois par mois



Moins souvent



Rapporté à l'ensemble de la population active, **18%** des actifs occupés effectuent un trajet professionnel (hors trajet domicile-travail) au moins une fois par jour

	Rappel Avril 2022	Rappel Avril 2021	Rappel Mars 2015
TOTAL Au moins une fois par semaine	81%	83%	81%
Au moins une fois par jour	50%	48%	47%
Deux à trois fois par semaine	25%	27%	24%
Une fois par semaine	6%	8%	10%
TOTAL Moins d'une fois par semaine	19%	17%	19%
Deux à trois fois par mois	6%	6%	6%
Une fois par mois	3%	2%	4%
Moins souvent	10%	9%	9%

Toutes les questions suivantes de l'enquête « Actifs » ont été posées aux actifs occupés (hors professionnels de la route) effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois, soit 516 personnes

B

Les comportements au volant



L'adoption de comportements à risque ne faiblit pas chez les actifs concernés : 84% des sondés déclarent qu'ils en adoptent au moins occasionnellement un

QUESTION : **Au cours de vos trajets professionnels, vous arrive-t-il de faire chacune des choses suivantes en conduisant ?**

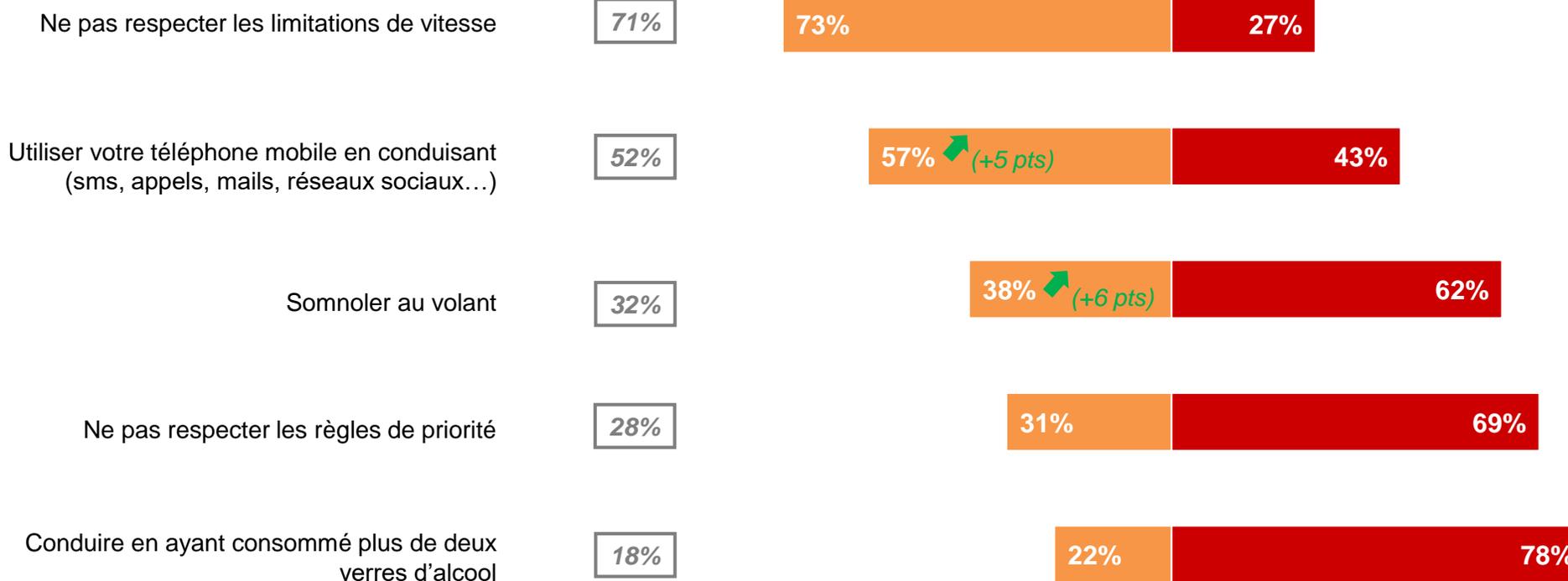


ACTIFS

84% des sondés adoptent au moins occasionnellement un comportement à risque



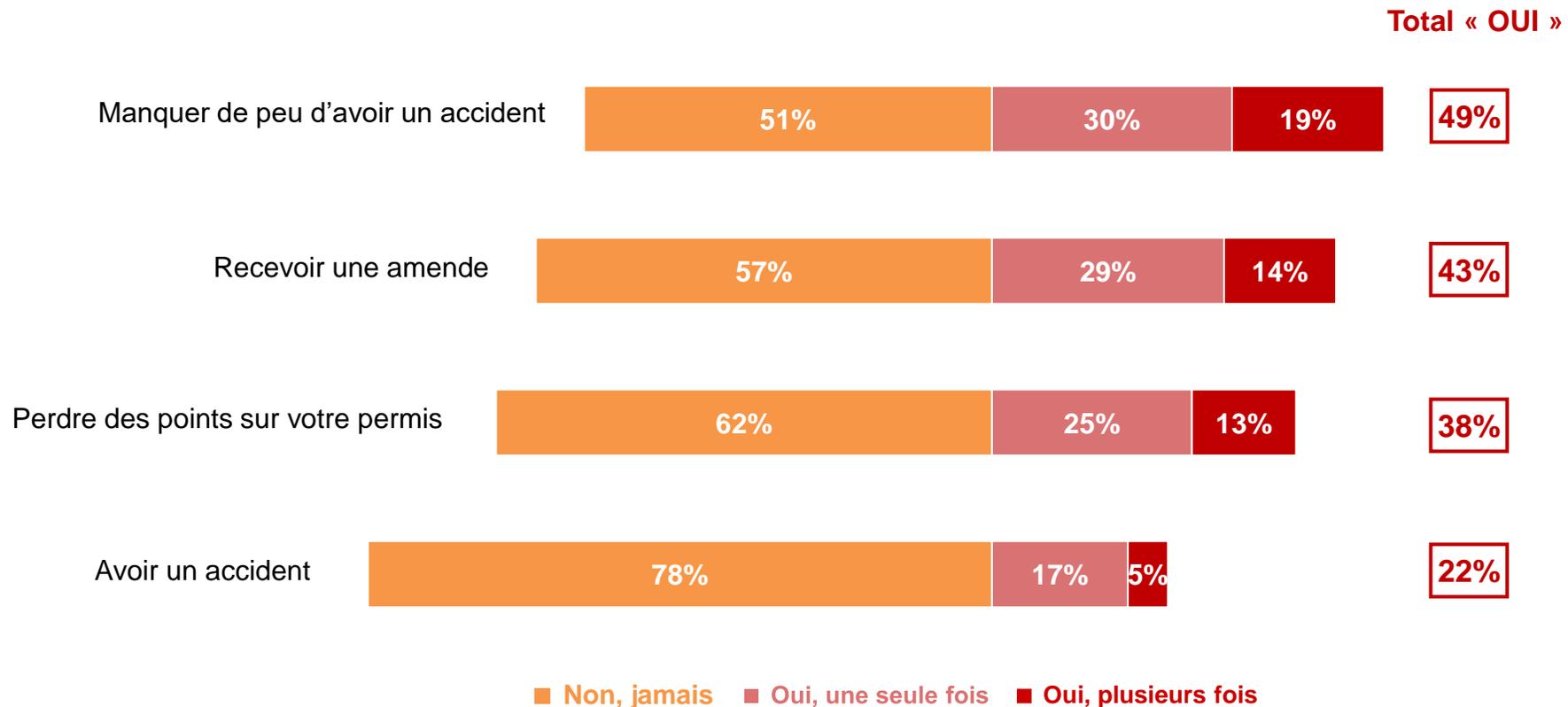
Rappels Avril 2022
« Souvent, de temps en temps, rarement »



Total « Souvent, De temps en temps, rarement » « Jamais »

Qu'ils en soient responsables ou non, les actifs concernés sont très exposés aux accidents de la route. 71% d'entre eux déclarent en ont été victime ou y ont échappé de peu au cours des cinq dernières années

QUESTION : **Personnellement, au cours des 5 dernières années, les choses suivantes vous sont-elles arrivées dans le cadre d'un trajet professionnel ?***



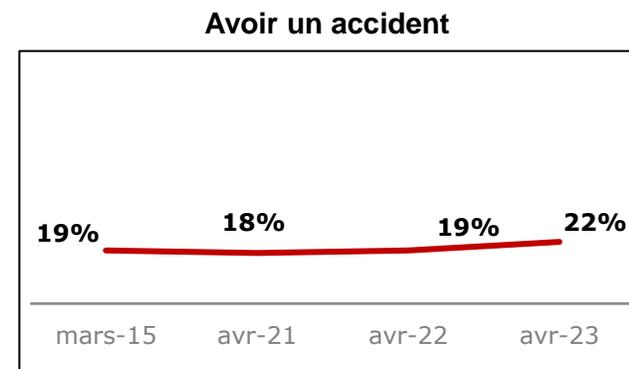
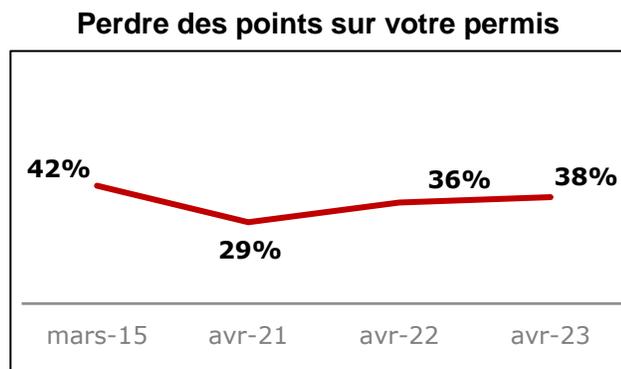
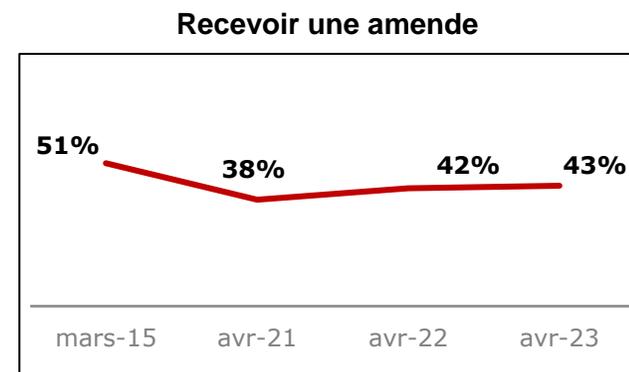
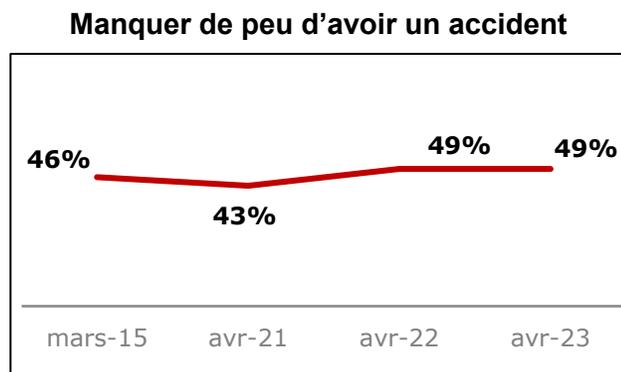
*Lors de la vague de 2015, l'intitulé exact de la question était : « Personnellement, au cours des 5 dernières années, les choses suivantes vous sont-elles arrivées : Oui, dans le cadre d'un trajet professionnel/Oui, dans le cadre d'un trajet personnel/Non ? »

La proportion d'actifs concernés par un accident ou des sanctions progresse depuis avril 2021

QUESTION : Personnellement, au cours des 5 dernières années, les choses suivantes vous sont-elles arrivées dans le cadre d'un trajet professionnel ?*



Evolutions – Total « Oui »



*Lors de la vague de 2015, l'intitulé exact de la question était : « Personnellement, au cours des 5 dernières années, les choses suivantes vous sont-elles arrivées : Oui, dans le cadre d'un trajet professionnel/Oui, dans le cadre d'un trajet personnel/Non ? »

Les accidents sont avant tout attribués au manque d'attention, tandis que les sanctions sont davantage attribuées à des excès de vitesse

QUESTION : Lorsque vous avez (...), quelles en étaient les causes ?



ACTIFS

Avoir un accident

soit **22%** de l'échantillon

Manquer de peu d'avoir un accident

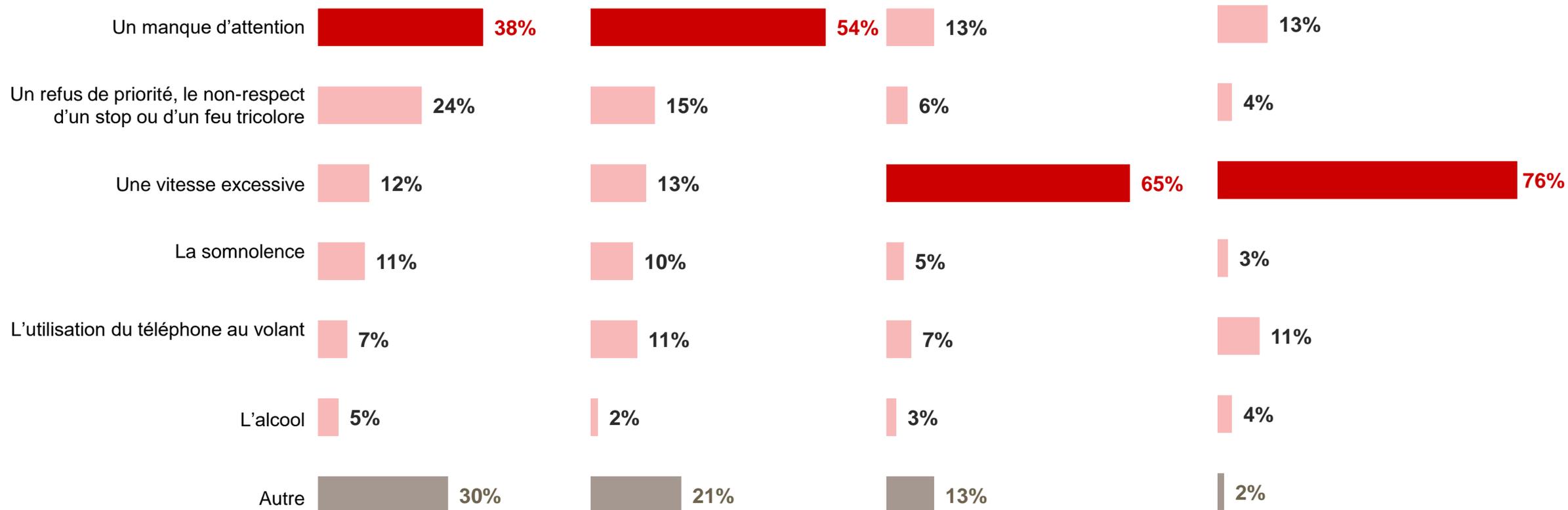
soit **49%** de l'échantillon

Recevoir une amende

soit **43%** de l'échantillon

Perdre des points sur votre permis

soit **38%** de l'échantillon



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

Le manque d'attention et le refus de priorité sont pointés comme les principales causes ayant provoqué le ou les accidents dans le(s)quel(s) les conducteurs ont été impliqués

QUESTION : Lorsque vous avez eu des accidents, quelle en était la cause ?

Base : à ceux qui ont eu plusieurs ou une seule fois des accidents lors de trajets professionnels au cours des cinq dernières années, soit **22%** de l'échantillon



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

En spontané, les répondants mentionnent principalement leur non-responsabilité dans la survenue de l'accident. Ces résultats sont cependant à interpréter avec prudence, en raison des faibles effectifs.

	Rappel Avril 2022	Rappel Avril 2021	Rappel Mars 2015*
Un manque d'attention	35%	47%	39%
Un refus de priorité, le non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore	25%	18%	26%
Une vitesse excessive	12%	10%	12%
L'utilisation du téléphone au volant	7%	13%	4%
L'alcool	9%	10%	5%
La somnolence	8%	5%	2%
Autre (préciser)	24%	23%	24%

(*) En 2015, deux questions étaient posées (un accident ou plusieurs accidents). Les rappels sont présentés sur le cumul des deux questions.

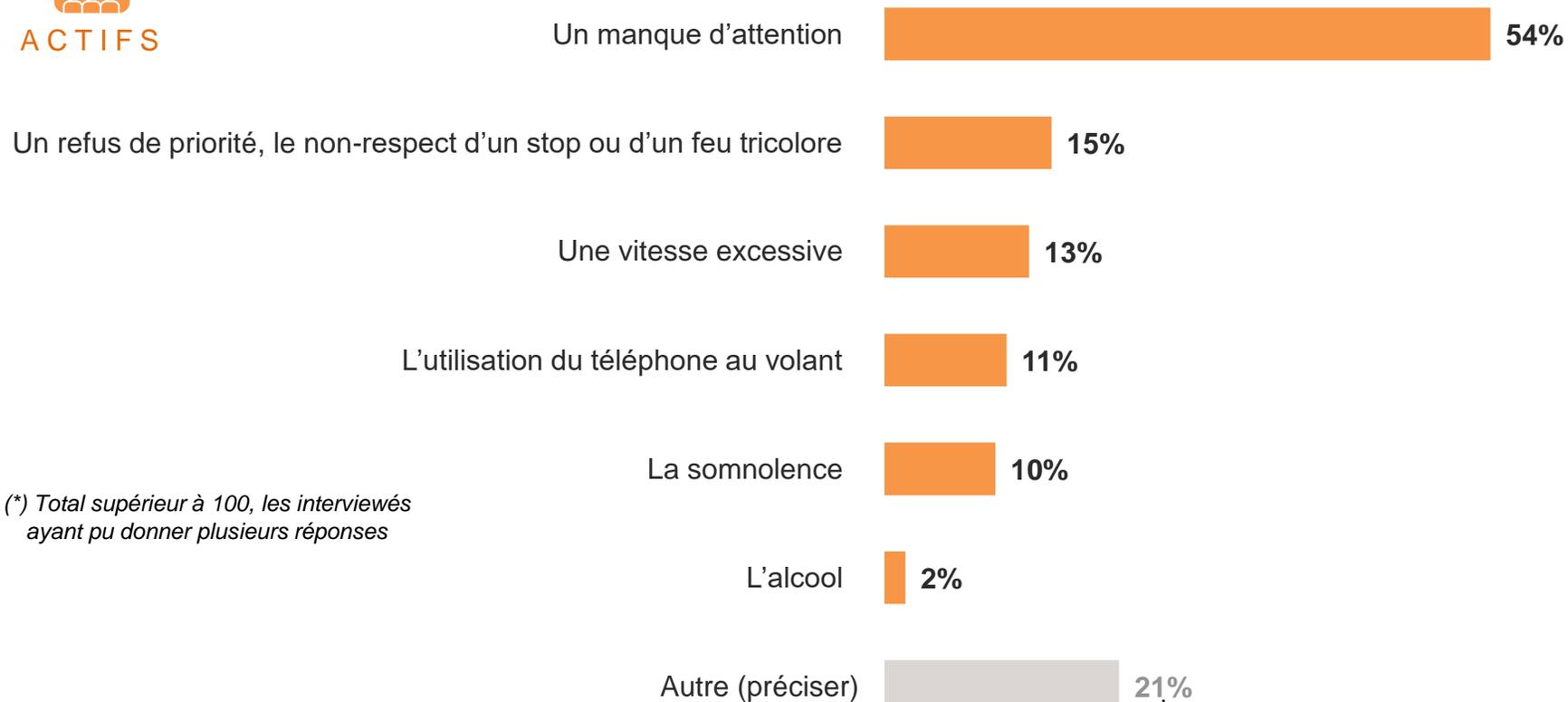
De même, c'est le manque d'attention qui est le plus souvent à l'origine d'un accident ayant failli survenir

QUESTION : Lorsque vous avez manqué de peu d'avoir des accidents, quelle en était la cause ?

Base : à ceux qui ont une fois ou à plusieurs reprises failli avoir un accident lors de trajets professionnels au cours des cinq dernières années, soit **49%** de l'échantillon



ACTIFS



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

En spontané, les répondants mentionnent principalement leur non-responsabilité dans la survenue de l'accident. Ces résultats sont cependant à interpréter avec prudence, en raison des faibles effectifs.

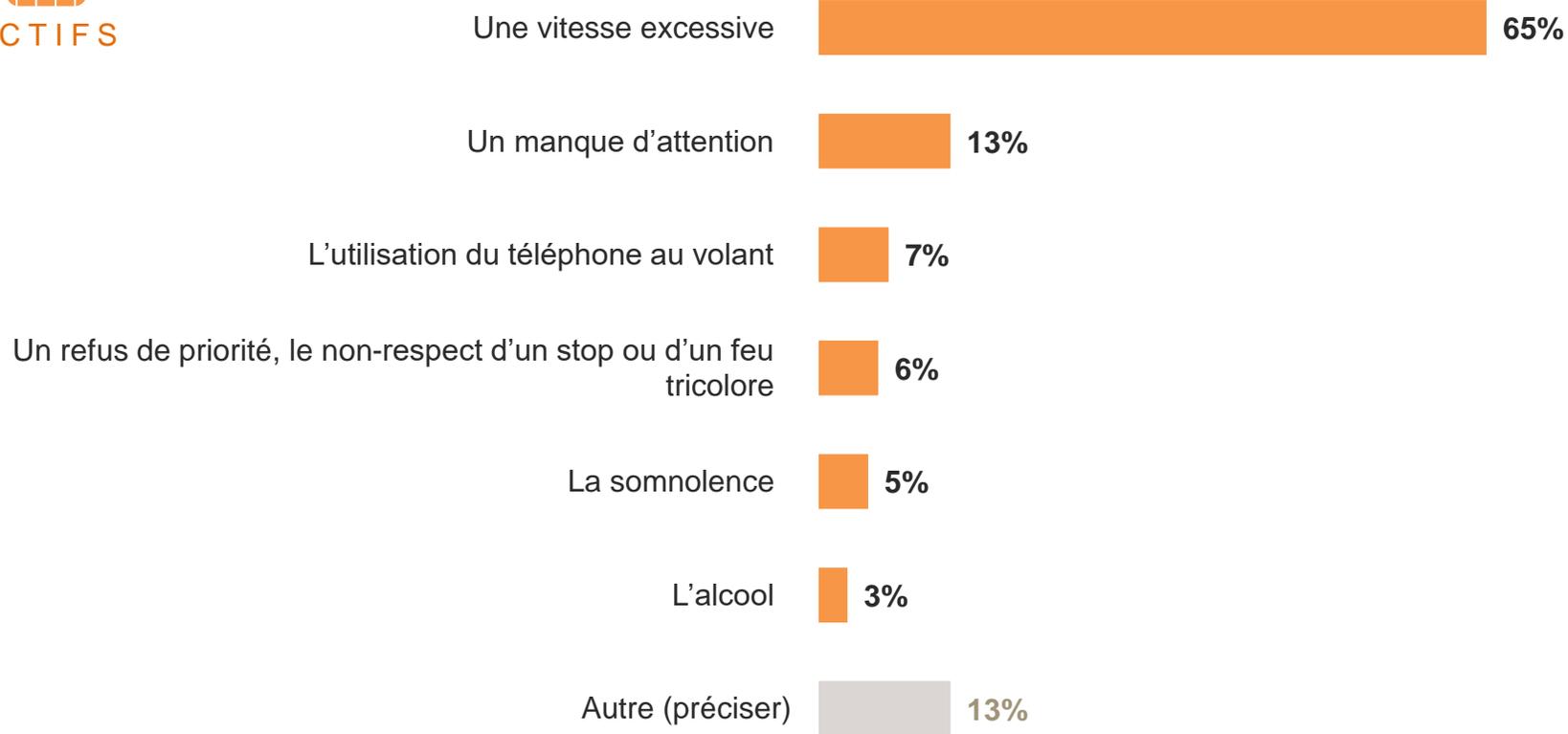
	Rappel Avril 2022	Rappel Avril 2021	Rappel Mars 2015*
Un manque d'attention	48%	49%	47%
Un refus de priorité, le non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore	20%	25%	22%
Une vitesse excessive	9%	12%	10%
L'utilisation du téléphone au volant	10%	7%	6%
La somnolence	9%	8%	9%
L'alcool	2%	3%	2%
Autre (préciser)	23%	18%	24%

(*) En 2015, deux questions étaient posées (personnes ayant manquées d'avoir un accident ou plusieurs accidents). Les rappels sont présentés sur le cumul des deux questions

La vitesse excessive est le principal motif de contravention mentionné par les actifs concernés

QUESTION : Lorsque vous avez reçu des amendes, quelle en était la cause ?

Base : à ceux qui ont reçu une ou plusieurs amendes lors de trajets professionnels au cours des cinq dernières années, soit **42%** de l'échantillon



	Rappel Avril 2022	Rappel Avril 2021	Rappel Mars 2015*
Une vitesse excessive	69%	56%	66%
Un manque d'attention	12%	17%	13%
L'utilisation du téléphone au volant	7%	8%	12%
Un refus de priorité, le non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore	4%	9%	7%
La somnolence	3%	6%	2%
L'alcool	3%	5%	5%
Autre (préciser)	13%	13%	11%

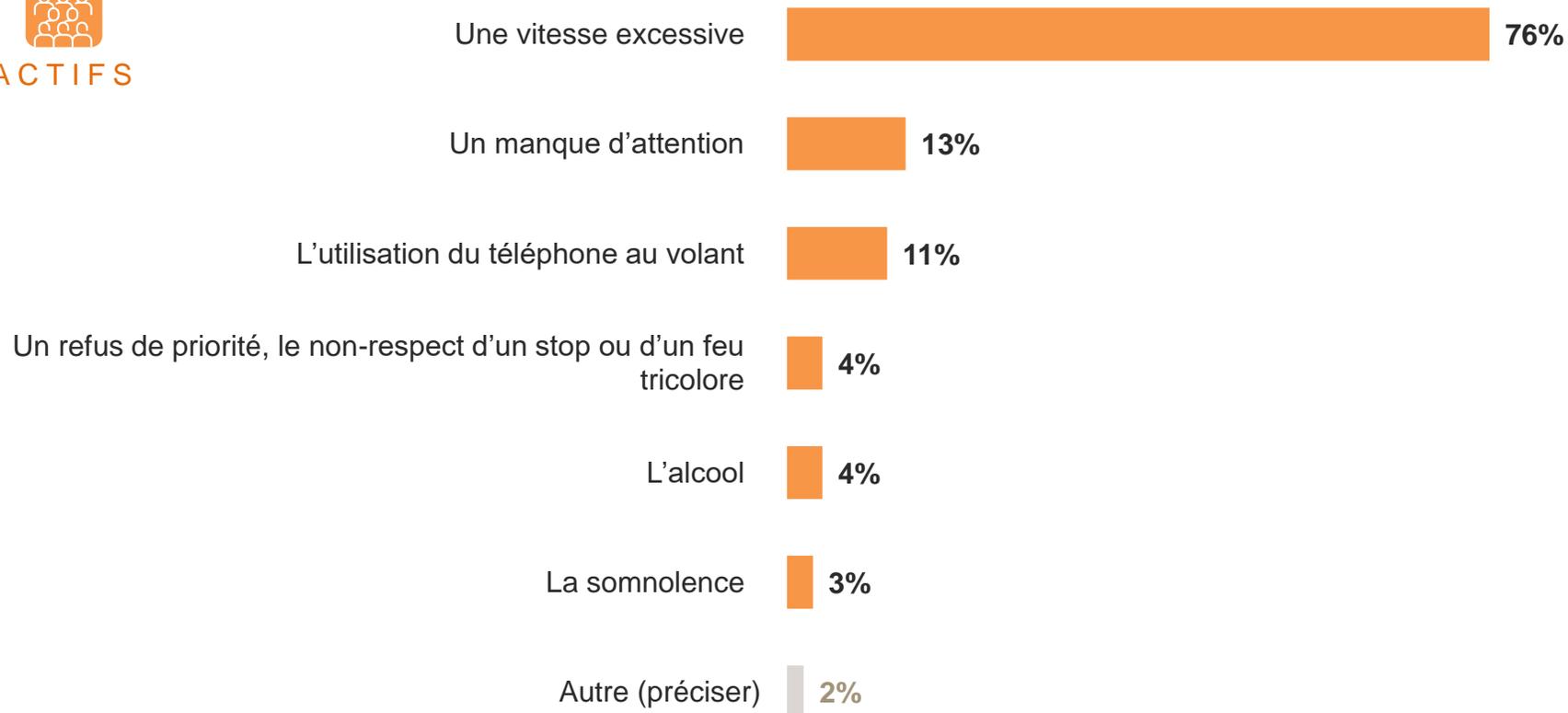
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

(*) En 2015, deux questions étaient posées (personnes ayant reçues une amende ou plusieurs amendes). Les rappels sont présentés sur le cumul des deux questions.

De même les répondants concernés imputent avant tout la perte de points sur leur permis à une vitesse excessive

QUESTION : Lorsque vous avez perdu des points sur votre permis, quelles en étaient les causes ?

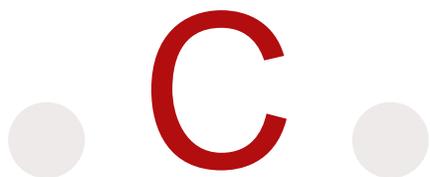
Base : à ceux qui ont à une ou à plusieurs reprises perdu des points sur leur permis lors de trajets professionnels au cours des cinq dernières années, soit **38%** de l'échantillon



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

	Rappel Avril 2022	Rappel Avril 2021	Rappel Mars 2015*
Une vitesse excessive	75%	65%	66%
Un manque d'attention	12%	16%	13%
L'utilisation du téléphone au volant	7%	13%	12%
Un refus de priorité, le non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore	7%	11%	7%
L'alcool	3%	6%	5%
La somnolence	2%	7%	2%
Autre (préciser)	5%	1%	11%

(*) En 2015, deux questions étaient posées (personnes ayant subies un retrait ou plusieurs retraits de points) Les rappels sont présentés sur le cumul des deux questions.



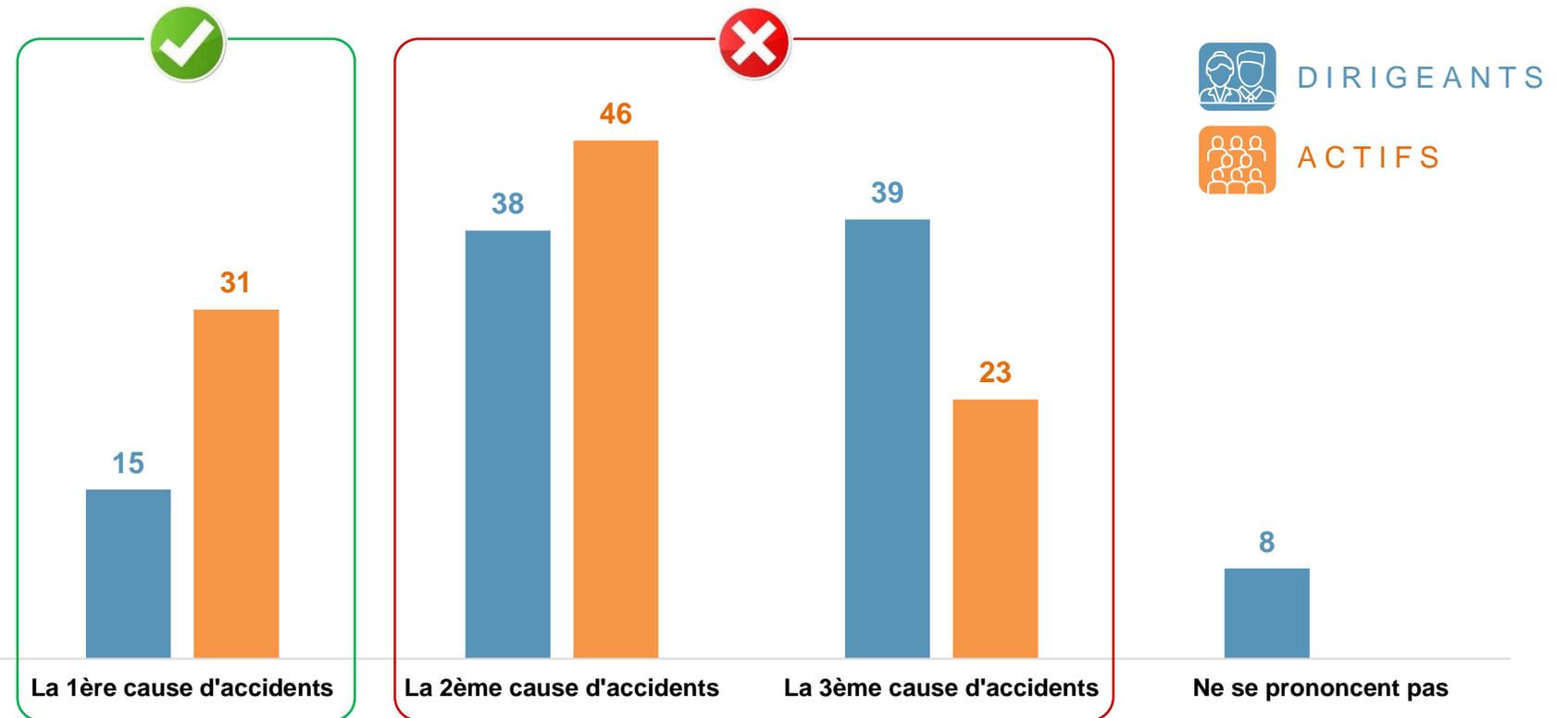
Connaissance et politique du risque routier





Les actifs, et plus encore les dirigeants sous-estiment l'importance du risque routier professionnel comme cause d'accidents mortels

QUESTION : Selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?

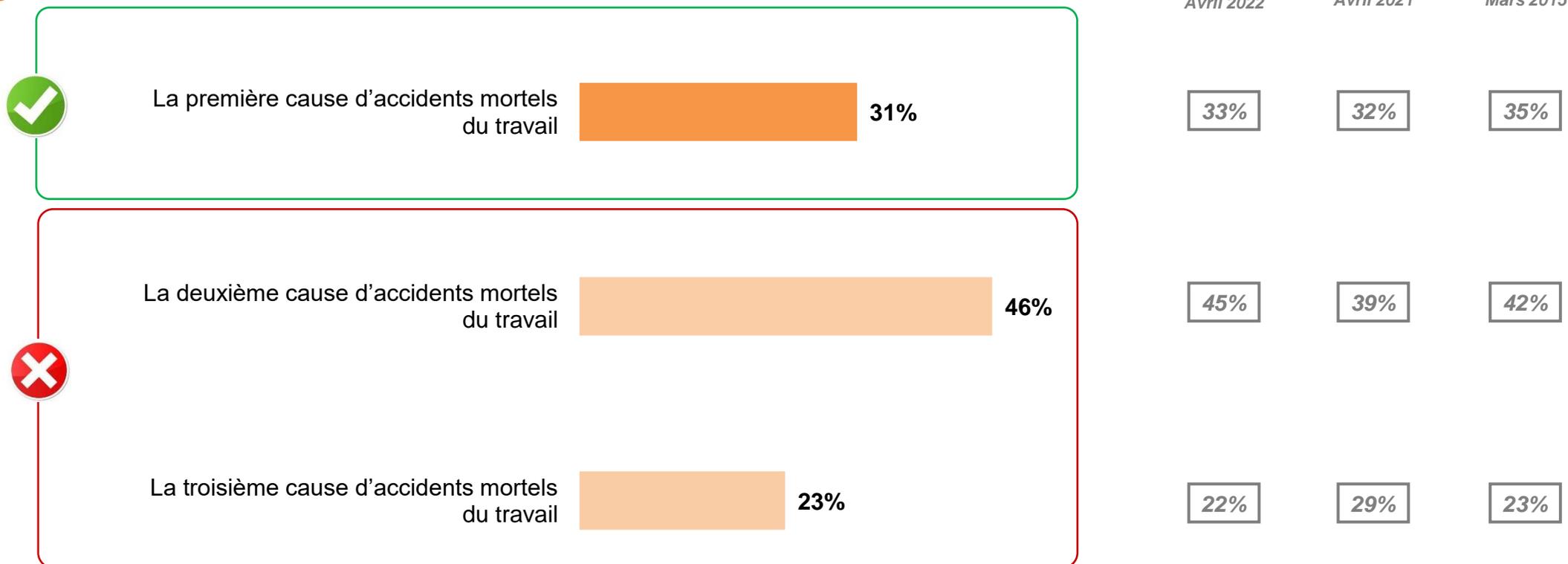


... mortels du travail

La proportion d'actifs occupés sous-estimant l'importance du risque routiers comme cause d'accidents mortels au travail reste largement majoritaire et stable depuis 2015

QUESTION : Selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?


ACTIFS



Cette méconnaissance est d'autant plus marquée chez les dirigeants, qui sont moins nombreux que les actifs occupés à estimer qu'il représente la première cause d'accidents mortels au travail

QUESTION : Selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?



DIRIGEANTS

Rappel
Avril 2022



La première cause d'accidents mortels du travail 15%

17%



La deuxième cause d'accidents mortels du travail 38%

37%

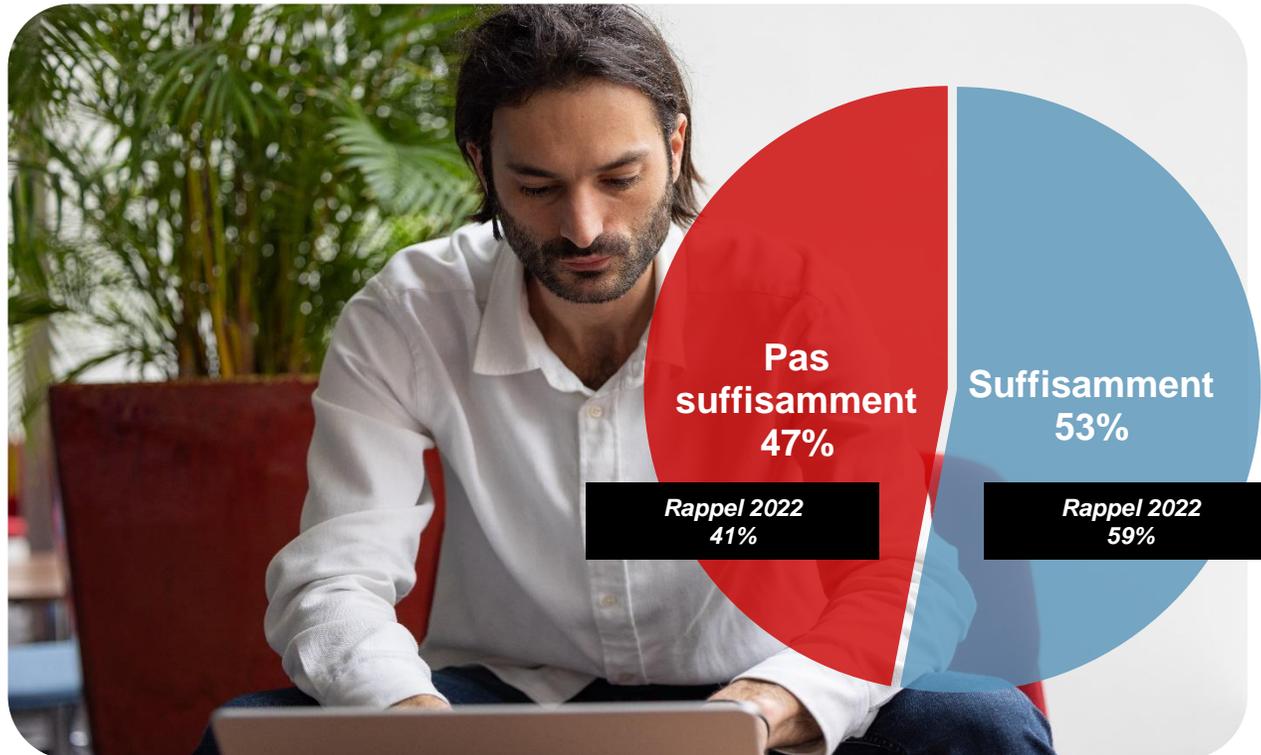
La troisième cause d'accidents mortels du travail 39%

39%

Ne se prononce pas : 8% (7% en 2022)

En 2023, 53% des dirigeants s'estiment suffisamment informés sur les enjeux et les règles relatifs au risque routier en France. De nettes disparités apparaissent cependant selon le secteur d'activité, la taille d'entreprise et la région

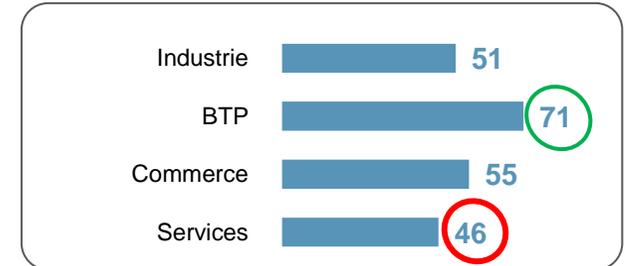
QUESTION : Vous personnellement, en tant que dirigeant, diriez-vous que vous êtes aujourd'hui suffisamment ou pas suffisamment informé sur les enjeux et règles relatifs au risque routier en entreprise ?



FOCUS « SUFFISAMMENT »

Ensemble : 53%

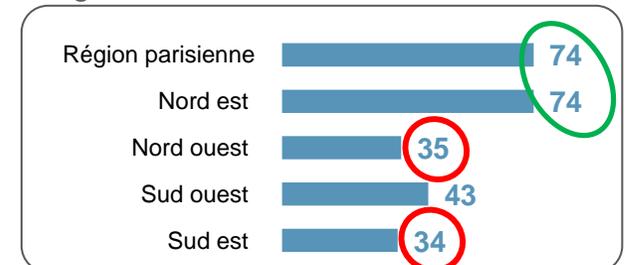
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région



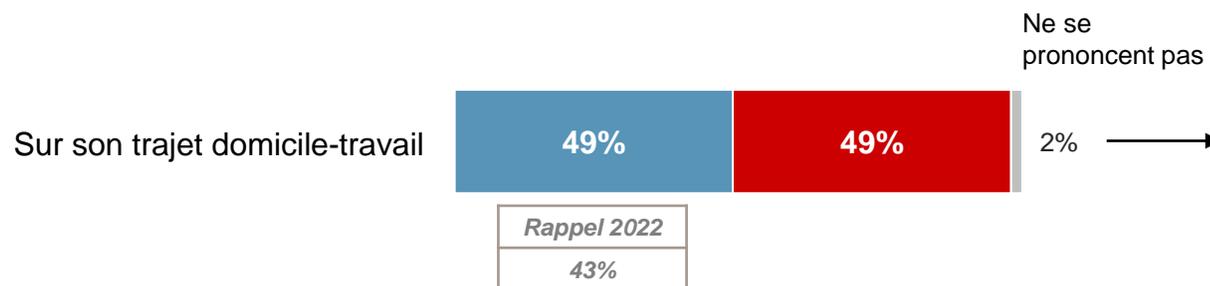
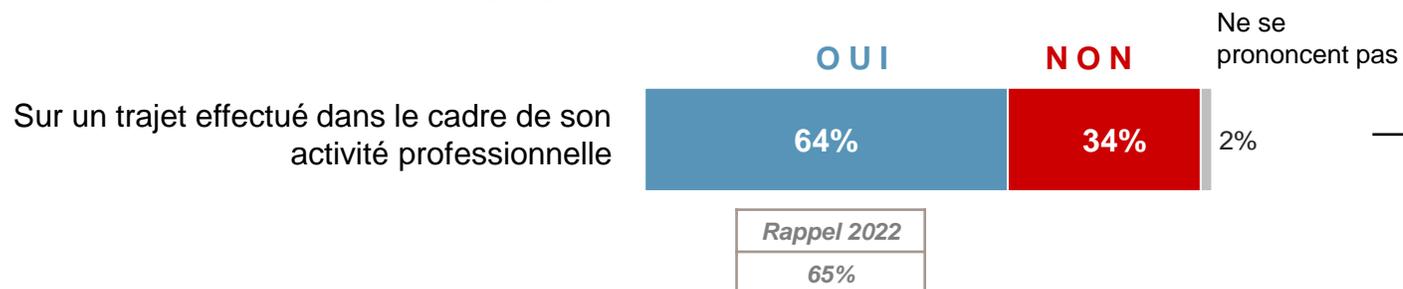
Un dirigeant sur deux sait que sa responsabilité est engagée dans le cas d'un accident de la route impliquant l'un de ses salariés sur son trajet domicile-travail



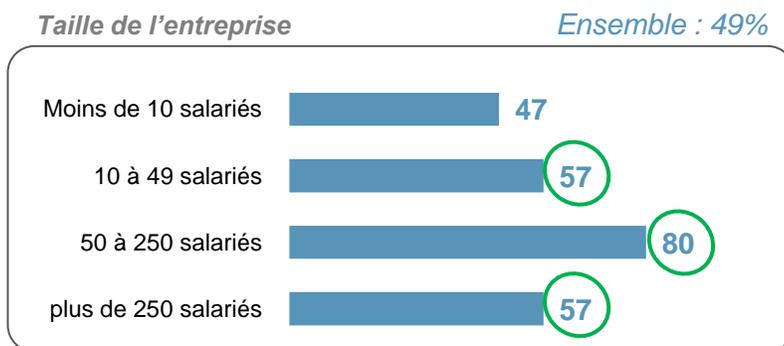
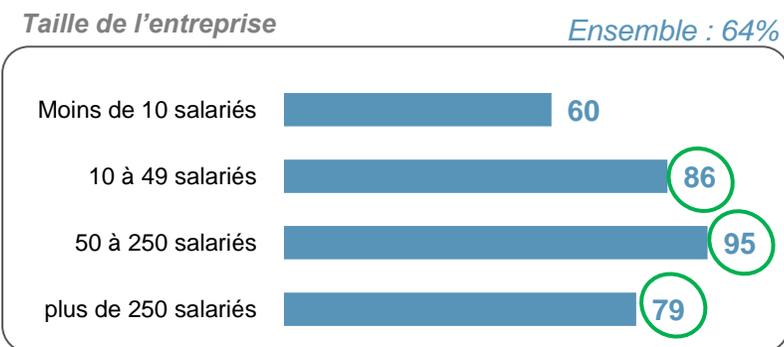
QUESTION : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?



Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...



FOCUS « OUI »

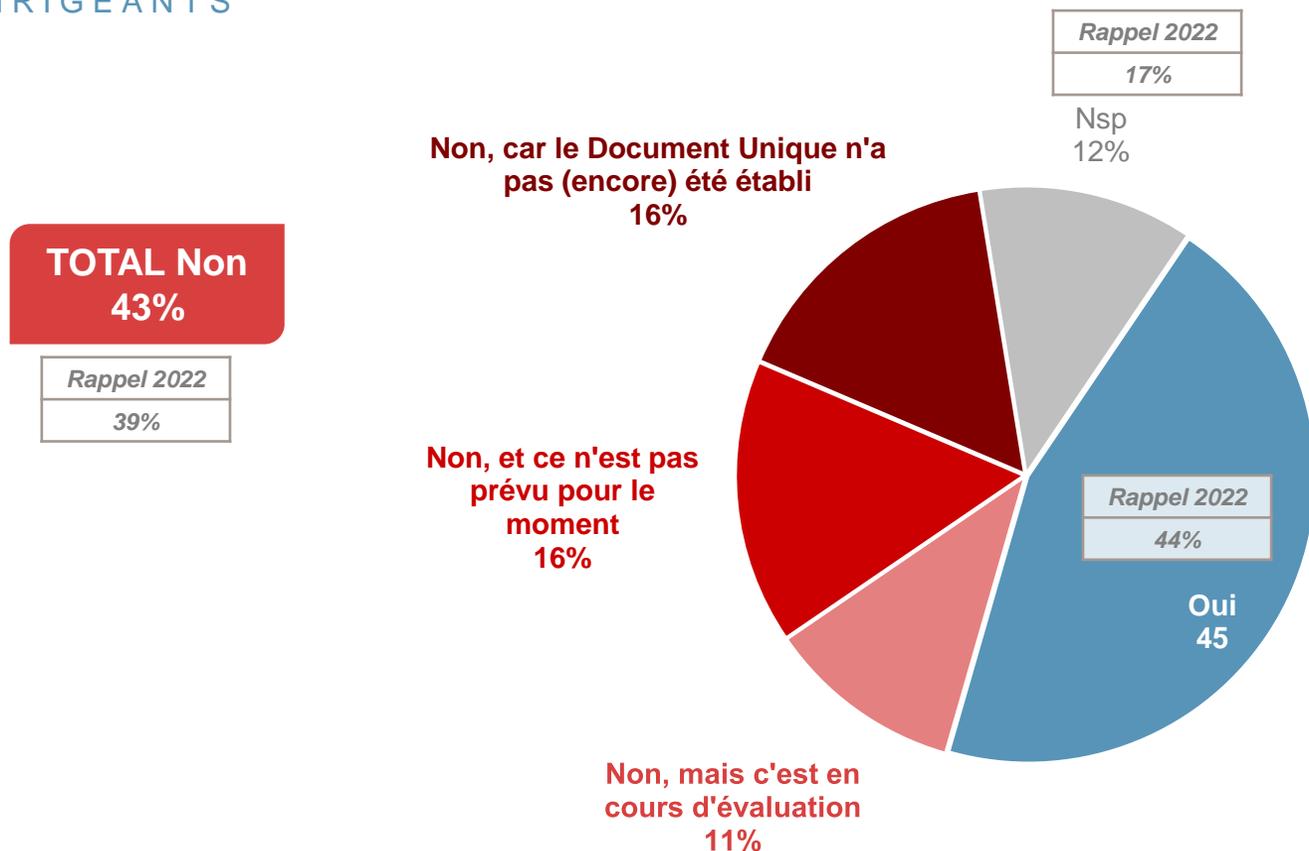


Les risques routiers sont principalement mentionnés dans le Document Unique des entreprises de plus de 10 salariés

QUESTION : Dans votre entreprise, le Document Unique (c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés) fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?



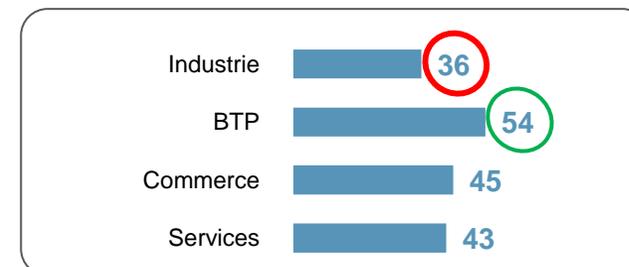
DIRIGEANTS



FOCUS « OUI »

Ensemble : 45%

Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



D

Actions de prévention du risque routier

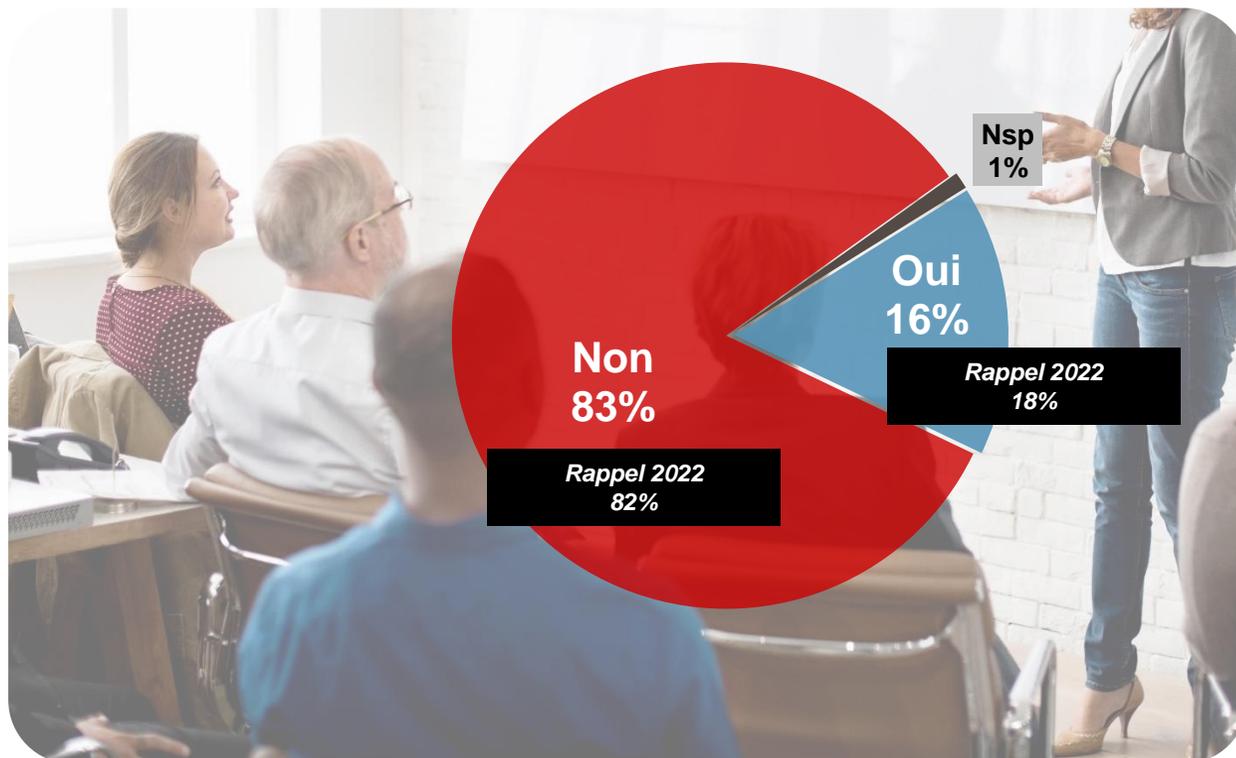


Si la grande majorité des entreprises de plus de 250 salariés mettent en place des actions de prévention, elles restent en revanche minoritaires dans les TPE et PME

QUESTION : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?



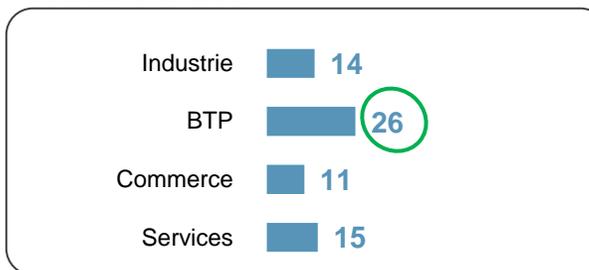
DIRIGEANTS



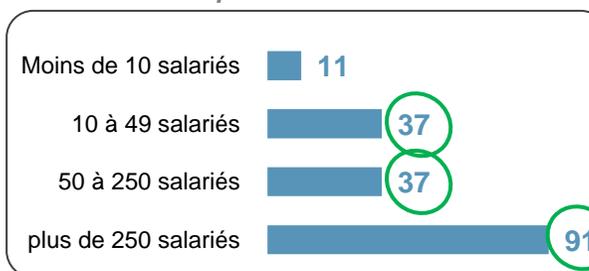
FOCUS « OUI »

Ensemble : 16%

Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région



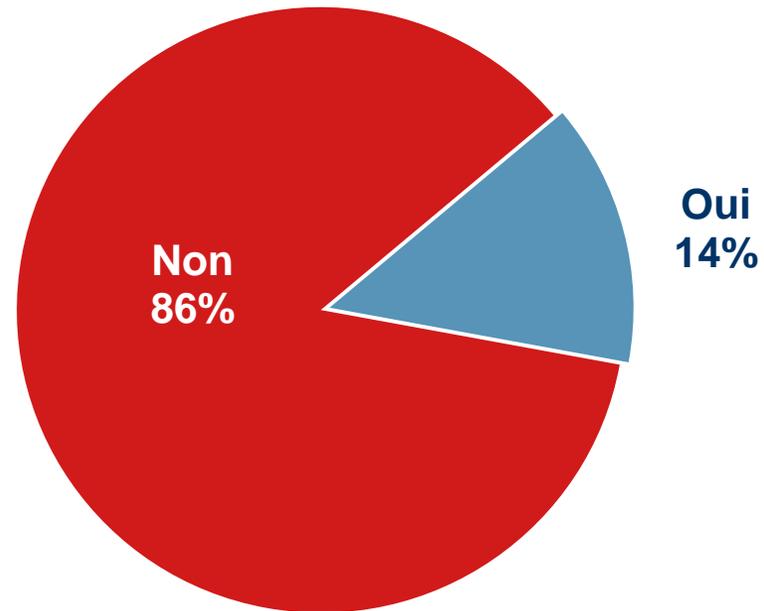
La mise en place plus spécifiquement d'actions de prévention à l'égard des modes de déplacements doux est marginale

QUESTION : Et plus précisément, avez-vous mis en place, dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier pour vos salariés, portant spécifiquement sur l'usage des modes de déplacement doux comme le vélo, les trottinettes électriques, etc ?

Base : aux dirigeants ayant mis en place des actions de prévention du risque routier, soit **16%** de l'échantillon (40 répondants)



DIRIGEANTS



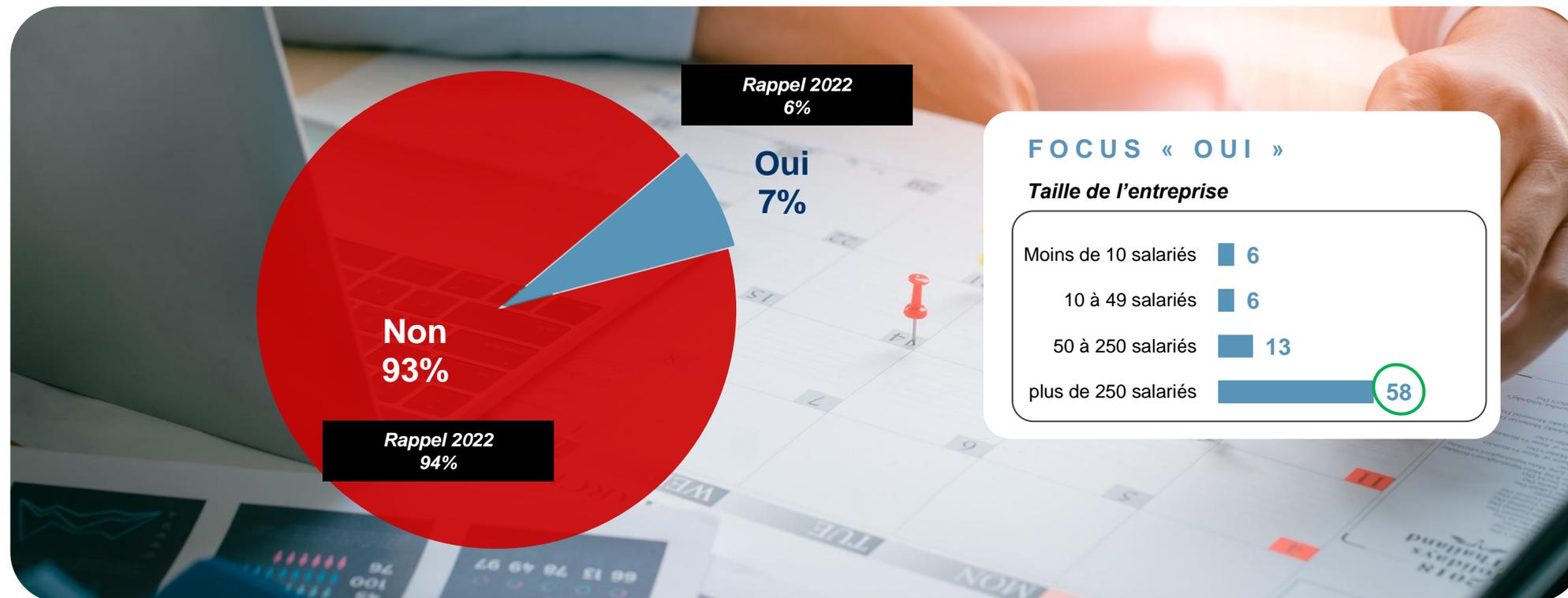
Effectifs faibles, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Seuls 7% des dirigeants ont déjà planifié une action de sensibilisation au risque routier en 2023, principalement dans les entreprises de 250 salariés et plus

QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2023 ?



DIRIGEANTS



En 2023, la proportion d'actifs ayant déjà suivi une formation de sensibilisation aux risques routiers progresse

QUESTION : Personnellement, avez-vous déjà suivi une ou plusieurs formation(s) de sensibilisation aux risques routiers ?

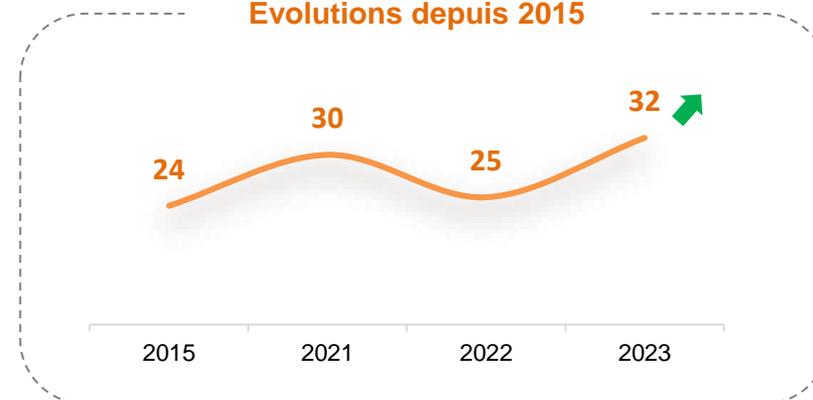


ACTIFS

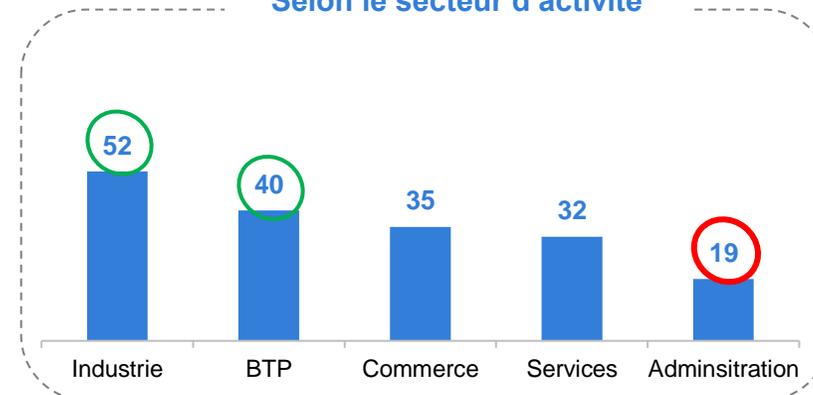


Focus « OUI »

Evolutions depuis 2015



Selon le secteur d'activité

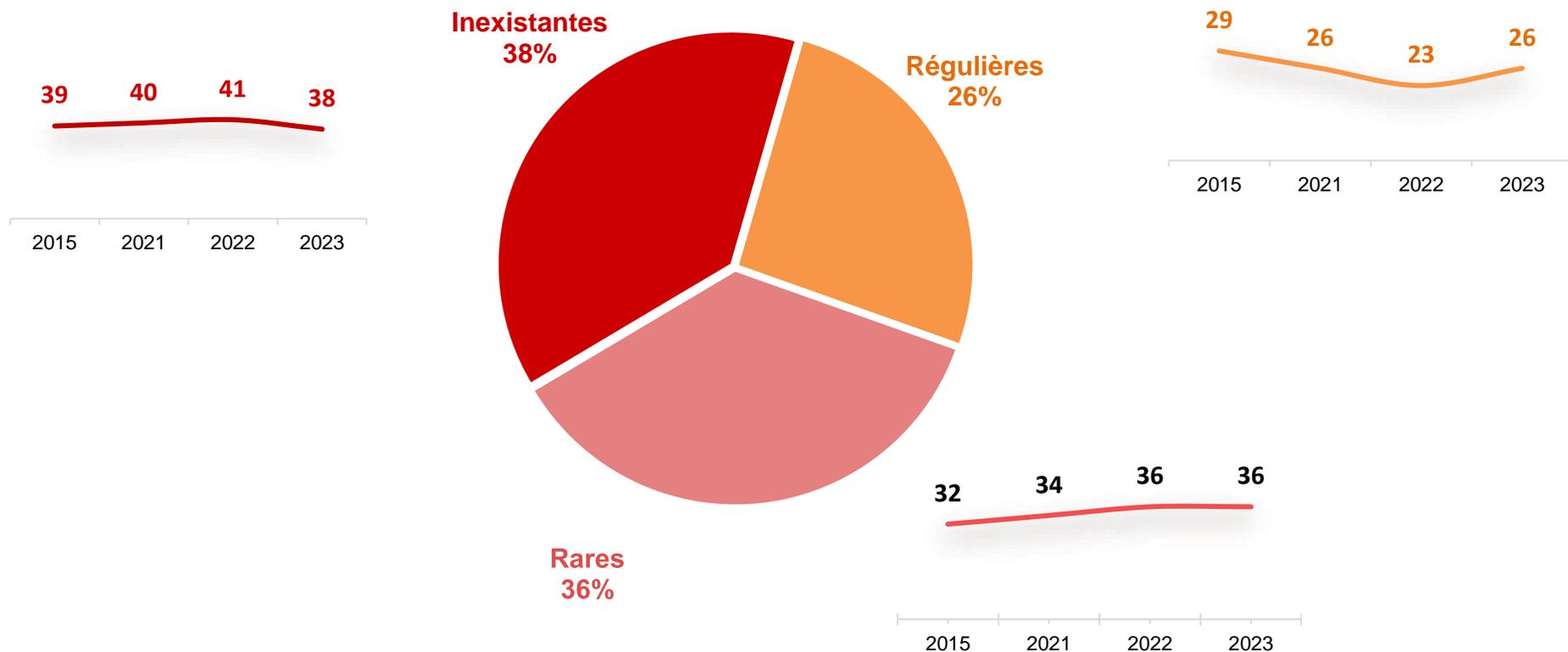


Un quart des actifs estiment que les actions mises en place par leur entreprise sont fréquentes, une proportion légèrement supérieure à 2022

QUESTION : Diriez-vous que les actions mises en place par votre entreprise en matière de prévention des risques routiers de ses collaborateurs sont... ?



ACTIFS

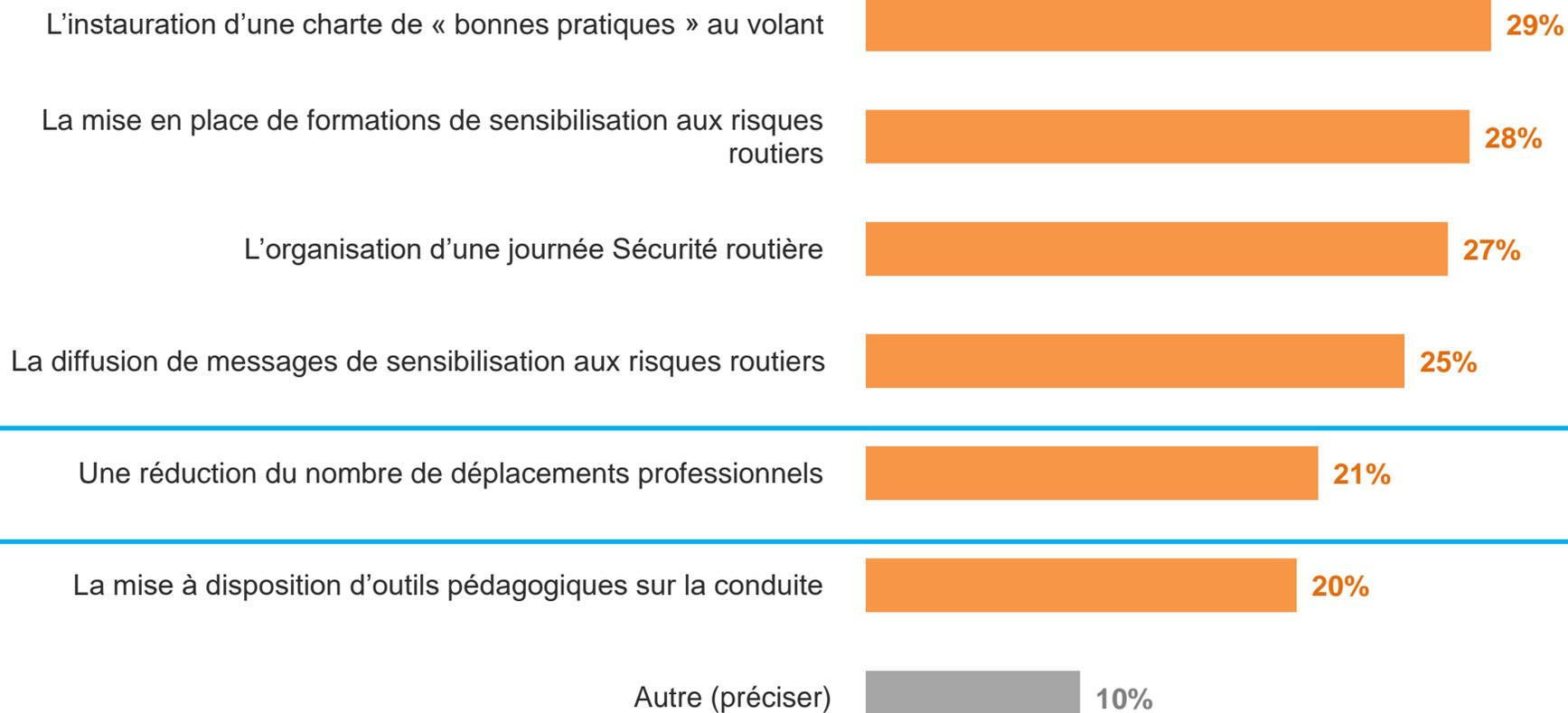


Les actifs attendent de leur employeur la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation. La réduction des déplacements professionnels n'est en revanche pas identifiée comme une attente prioritaire.



QUESTION : Quelles sont vos attentes à l'égard de votre entreprise en matière de déplacements professionnels ou de prévention des risques routiers ?

ACTIFS



	Rappel Avril 2022	Rappel Avril 2021	Rappel Mars 2015
L'instauration d'une charte de « bonnes pratiques » au volant	23%	27%	24%
La mise en place de formations de sensibilisation aux risques routiers	25%	29%	29%
L'organisation d'une journée Sécurité routière	31%	27%	30%
La diffusion de messages de sensibilisation aux risques routiers	26%	22%	17%
Une réduction du nombre de déplacements professionnels	22%	25%	29%
La mise à disposition d'outils pédagogiques sur la conduite	18%	17%	21%
Autre (préciser)	9%	12%	11%

Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

Hormis pour les entreprises de plus de 250 salariés, seule une minorité de dirigeants ont donné des consignes aux salariés pour les inciter à diminuer leurs trajets professionnels en voiture ou deux-roues motorisés.

QUESTION : Dans votre entreprise, des consignes ont-elles été données à vos salariés pour les inciter à diminuer leurs trajets professionnels en voiture ou deux-roues motorisés ?

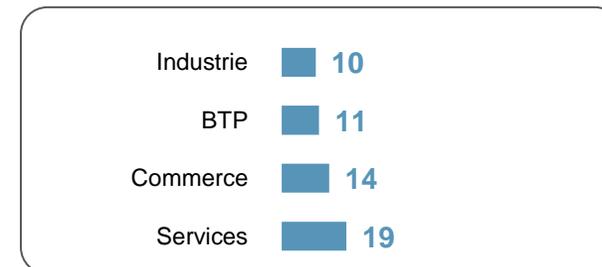


DIRIGEANTS

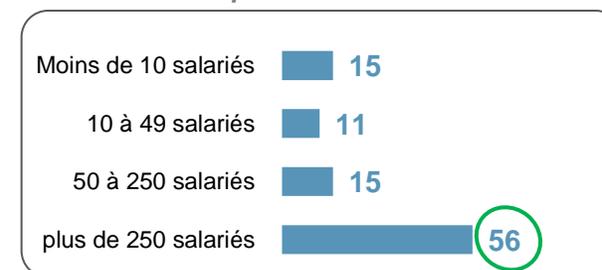


FOCUS « OUI »

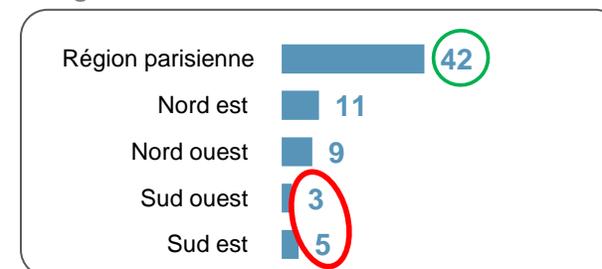
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région



F

Attentes et évaluation des mesures gouvernementales en matière de déplacements professionnels



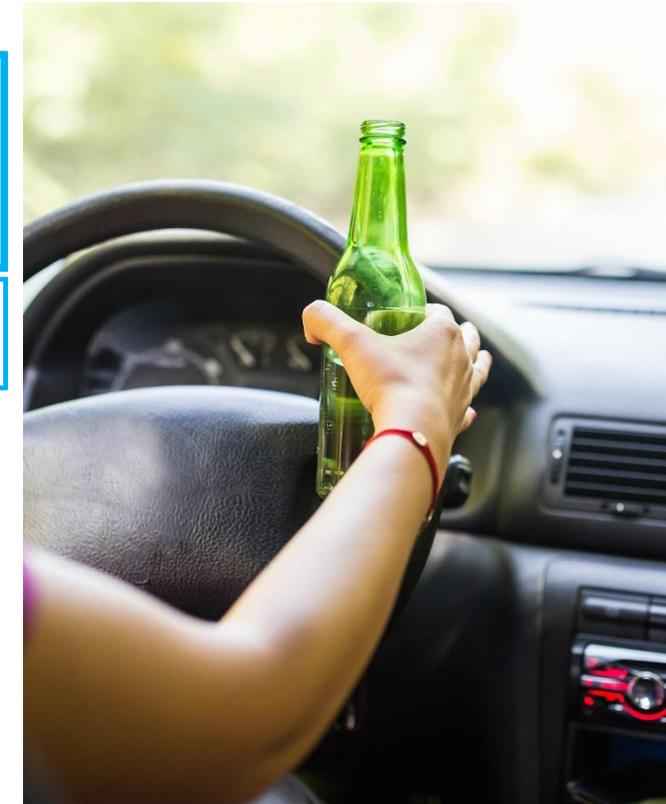
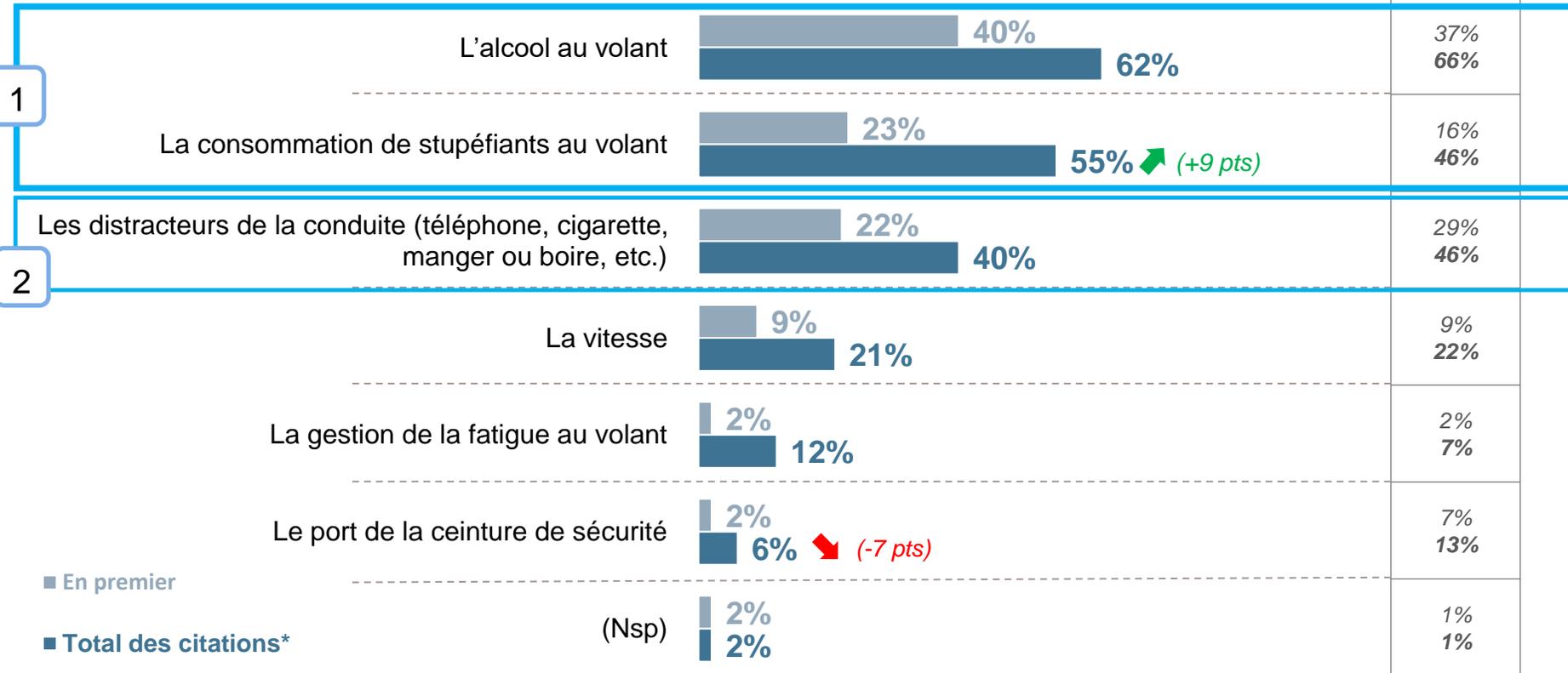
Au-delà des actions qu'ils mettent en place au sein de leur entreprise, les dirigeants attendent principalement du gouvernement des actions en matière de lutte contre la consommation d'alcool, de stupéfiants et de distracteurs de conduite.

QUESTION : Parmi les enjeux de sécurité routière suivants, quels sont les deux qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une action prioritaire de la part des pouvoirs publics ? En premier ? En second ?



DIRIGEANTS

Rappel
Avril 2022

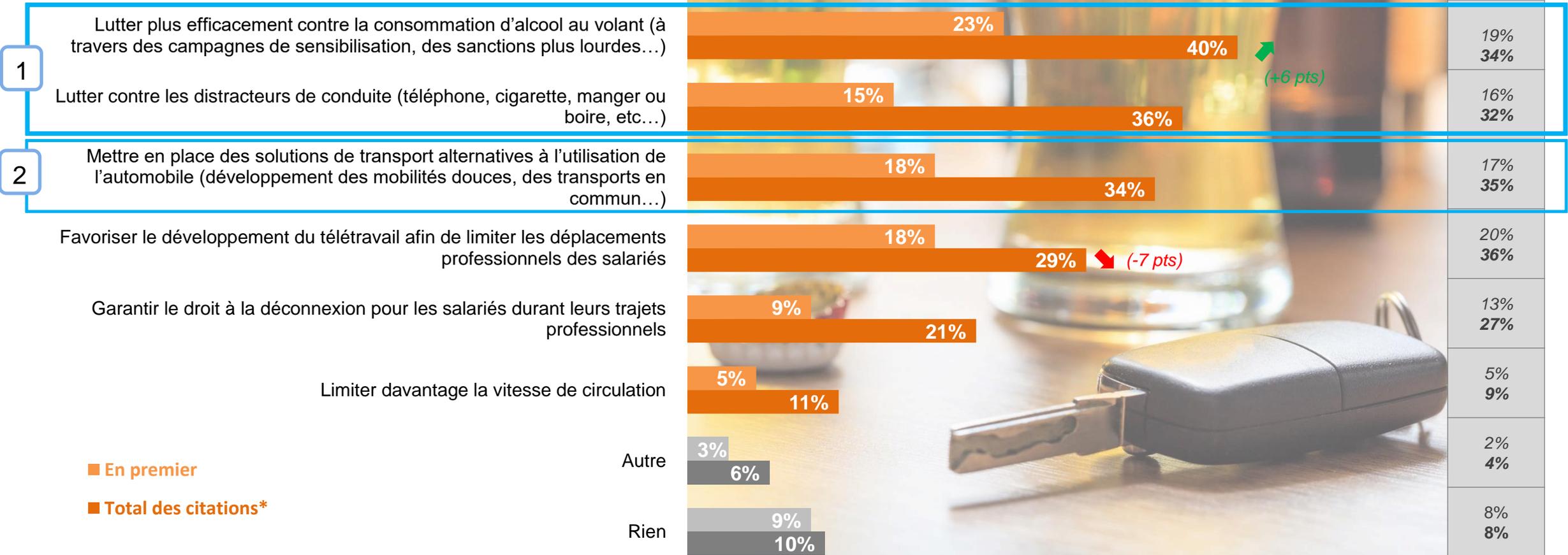


Les actifs attendent de leur côté des actions en matière de lutte contre la consommation d'alcool et les distracteurs de conduite, mais également la mise en place de solutions de transports alternatives à l'automobile.



ACTIFS

QUESTION : Quelles devraient être selon-vous les 2 priorités du gouvernement pour lutter contre le risque routier ? En 1er ? En 2nd ?

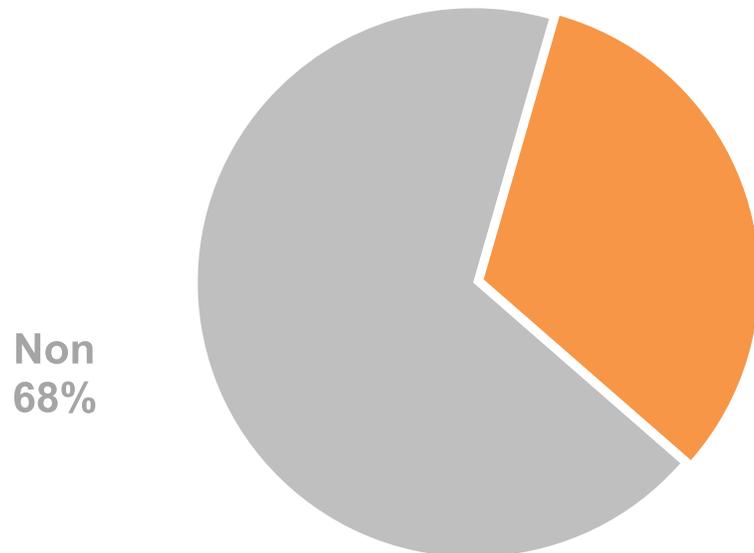


Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner deux réponses

32% des actifs ont déjà entendu parler du « forfait mobilités durables » mis en place en mai 2020 par le gouvernement.

QUESTION : Depuis le mois de mai 2020, le gouvernement a mis en place le « forfait mobilités durables » (forfait exonéré d'impôts et de charges sociales, accordé aux salariés utilisant un mode de déplacement doux). En avez-vous entendu parler ?


ACTIFS

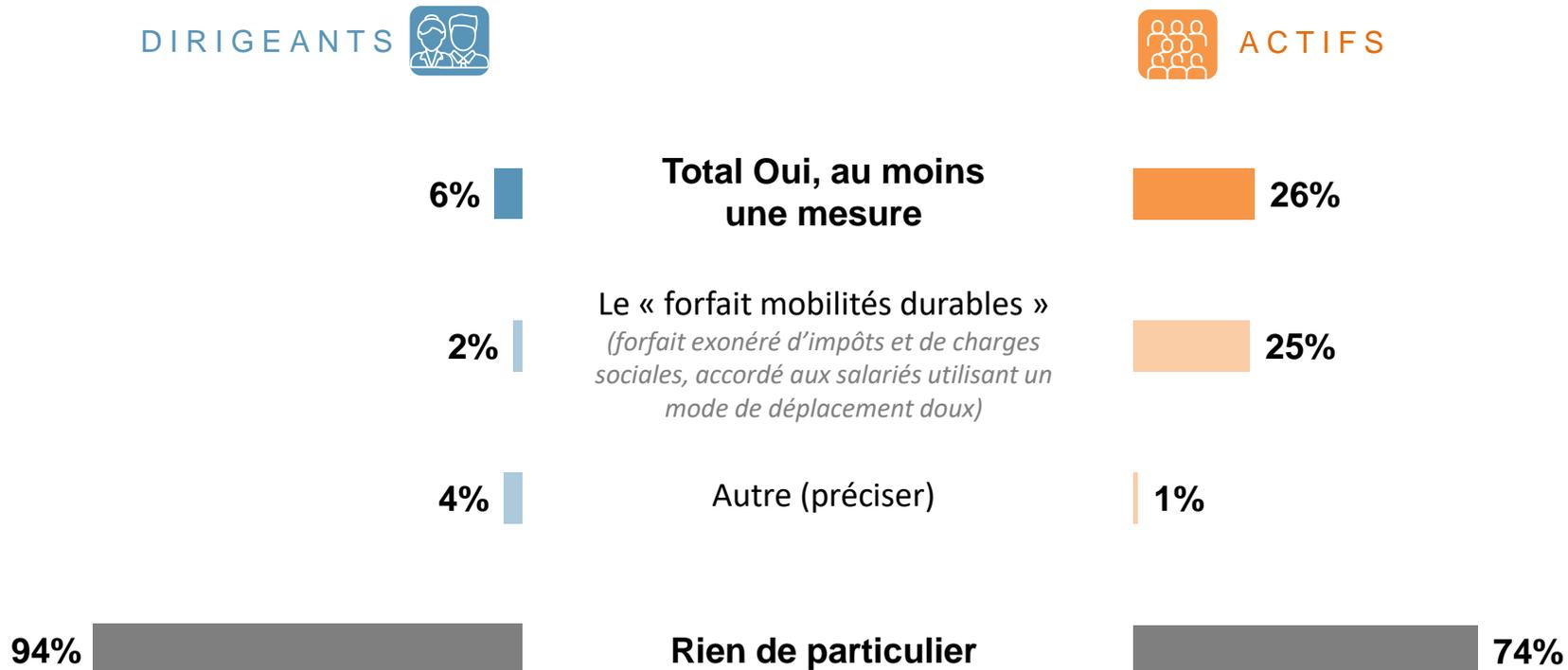


Oui
32%

- ▲ A bénéficié d'une formation de sensibilisation aux risques routiers (51%)
- ▲ Commerce (48%)
- ▲ A eu un accident de voiture lors d'un trajet pro au cours des 5 dernières années (47%)
- ▲ Agglomération parisienne (41%)
- ▲ A manqué d'avoir un accident de voiture lors d'un trajet pro au cours des 5 dernières années (40%)

Un quart des actifs interrogés déclarent que leur entreprise a déjà mis en place le « forfait mobilité durable ».

QUESTION : Dans votre entreprise, des solutions pour favoriser l'usage des mobilités douces comme le vélo, les trottinettes électriques, etc. ont-elles été mises en place... ?

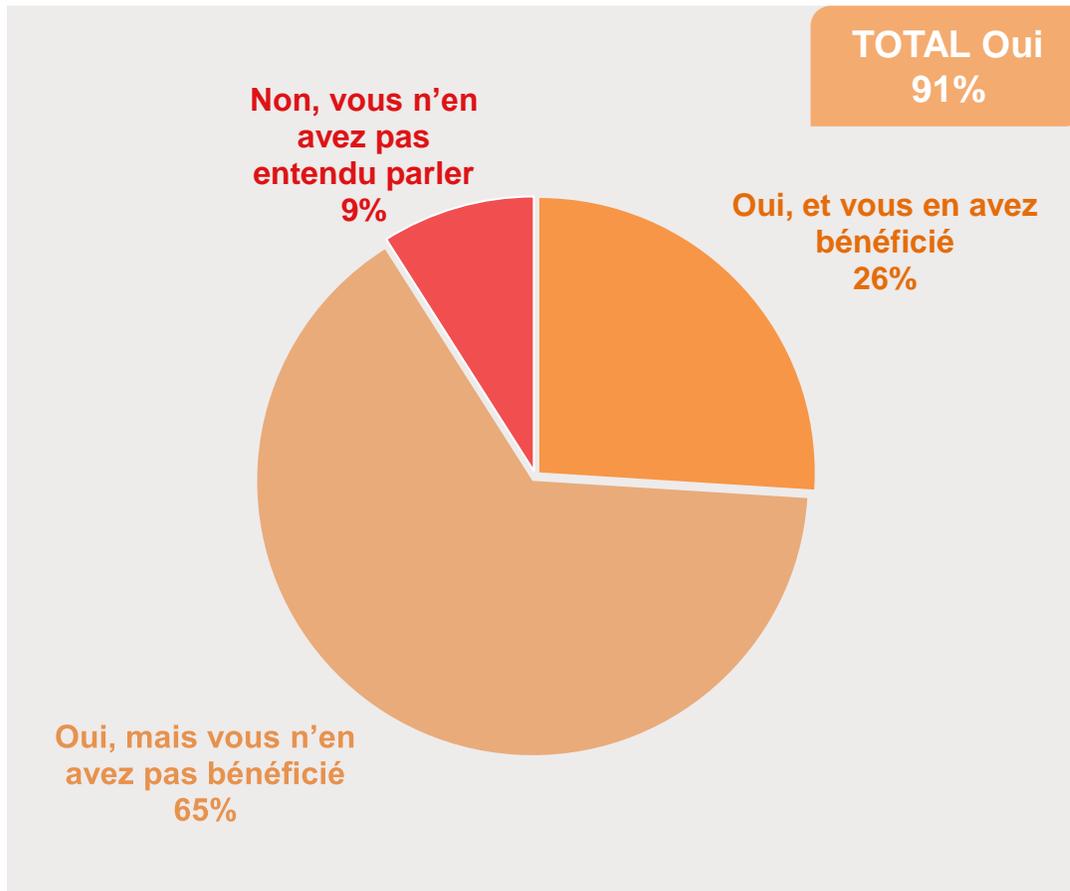


La question pour l'enquête auprès des dirigeants était formulée ainsi : « Dans votre entreprise, avez-vous mis en place des solutions pour favoriser l'usage des mobilités douces comme le vélo, les trottinettes électriques, etc. ? »

Un quart des actifs ont également déjà pu bénéficier de l'indemnité carburant de 100€ mise en place par le gouvernement pour les personnes utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre au travail

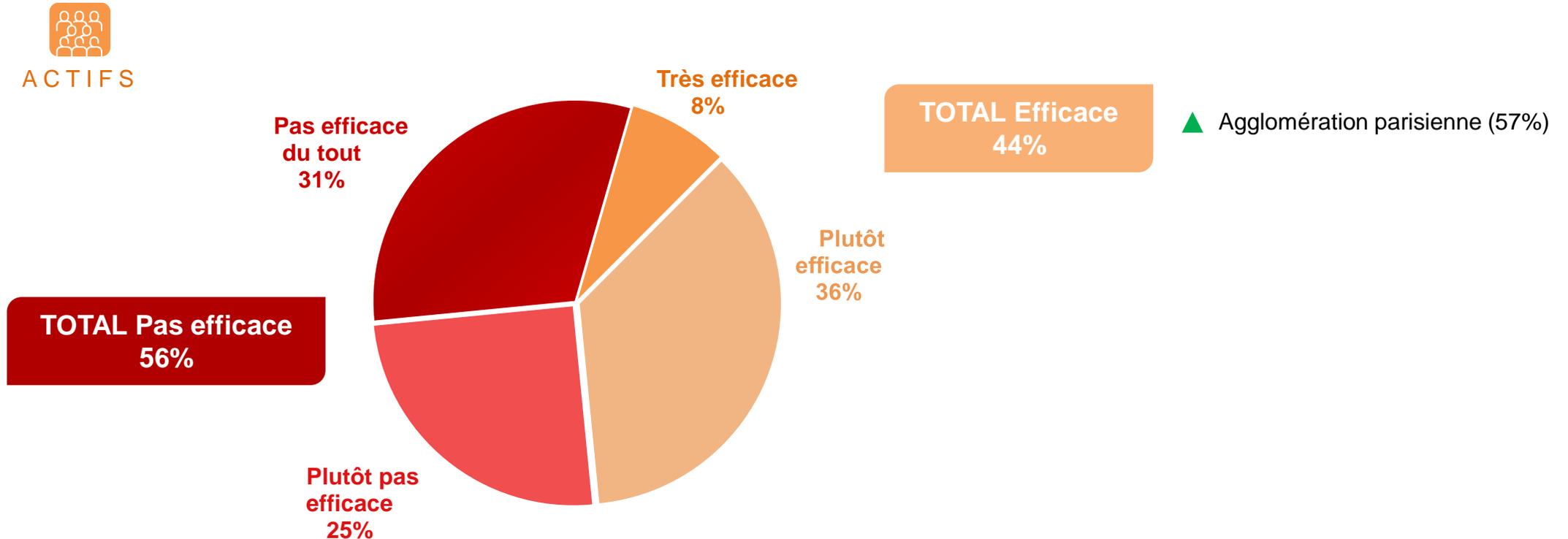
QUESTION : Début 2023, le gouvernement a mis en place une indemnité carburant de 100 € pour les personnes utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail. Vous personnellement en avez-vous entendu parler ?


ACTIFS



Le jugement est en revanche partagé sur l'efficacité de la nouvelle prime mise en place par le gouvernement et destinée à encourager le covoiturage domicile-travail

QUESTION : Début 2023, le gouvernement a également mis en place une prime de 100 € pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance (inférieur à 80 km). Vous personnellement, diriez-vous que cette mesure est réellement efficace ou pas efficace pour favoriser le covoiturage sur le trajet domicile-travail ?





03

Annexes

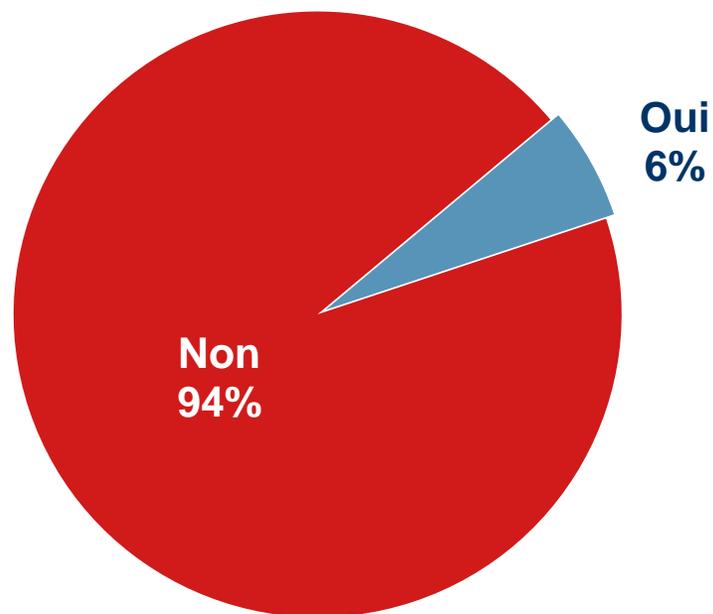
NB : Les questions sont ici présentées dans un ordre différent de celui du questionnaire

L'engagement de sa responsabilité lors d'un accident de la route impliquant l'un de ses salariés dans un cadre professionnel ou sur son trajet domicile-travail

QUESTION : Vous personnellement, en tant que dirigeant d'entreprise, votre responsabilité a-t-elle déjà été engagée lors d'un accident de la route impliquant l'un de vos salariés dans le cadre de son activité professionnelle ou sur son trajet domicile-travail ?



DIRIGEANTS



Ne se prononce pas : 0%



CONTACTS



Fabienne Gomant
Directrice adjointe du Département
Opinion et Stratégies d'Entreprise
fabienne.gomant@ifop.com

Marie-Agathe Deffain
Chargée d'études au Département
Opinion et Stratégies d'Entreprise
marie-agathe.deffain@ifop.com

Laureline Michaud
Chargée d'études au Département
Opinion et Stratégies d'Entreprise
laureline.michaud@ifop.com

RETROUVEZ-NOUS SUR
<http://www.ifop.com>

